

# Il faut protéger les données médicales des patients wallons

En Wallonie, un million de personnes sont inscrites sur le Réseau santé wallon, soit un habitant sur quatre. Le Réseau est une plate-forme sécurisée sur laquelle les professionnels de la santé (médecins, hôpitaux, mutuelles) peuvent immédiatement consulter votre dossier médical.

Un outil précieux, par exemple, en cas d'accident. Tous les antécédents des patients s'y trouvent.

Ce Réseau fonctionne notamment sur la confiance, comme le constate la députée wallonne Valérie Warzée-Caverenne (MR). « *La confiance est et doit rester le maître-mot de cette véritable révolution que représente l'e-santé non seulement pour les prestataires de soins mais aussi et surtout pour les patients. Or la complexité des législations dans le domaine de la protection de la vie privée, des droits du patient, des règles de stockage de données peuvent engendrer un sentiment d'insécurité, de perte de repères, de méfiance vis-à-*

*vis des dispositifs jouant un rôle dans l'échange électronique de données médicales.* »

Le récent scandale des ventes de données médicales par des hôpitaux à des firmes pharmaceutiques pourrait ébranler la confiance des patients. « *Le traitement des données à but commercial est inacceptable* », nous dit la députée MR. Or, relève-t-elle encore, le Réseau santé wallon ne contrôle pas ce que les hôpitaux wallons font de leurs données santé, dont ils sont seuls responsables.

## CONVENTION

Une convention est en cours de discussion entre le Réseau et les hôpitaux partenaires. M<sup>me</sup> Warzée-Caverenne va interroger ce mardi la ministre wallonne de la Santé, Alda Gréoli (cdH), en commission. Et lui faire des propositions, des pistes à intégrer à la future convention : « *Prévoir dans l'accord de coopération qui liera le Réseau et les hôpitaux partenaires une clause stipulant que ces derniers s'en-*



Valérie Warzée-Caverenne.  
© Lalmand

*gagent à ne pas vendre à des fins commerciales les données médicales anonymisées ou non dont ils sont responsables. Et établir un règlement d'ordre intérieur de l'utilisation collective des données santé pour les professionnels de la santé utilisateurs du Réseau et veiller à instaurer un système de contrôle du respect de ce règlement.* » Valérie Warzée-Caverenne déposera une proposition de résolution en ce sens d'ici la fin de l'année. ●

**B. JACQUEMART**